



COMMUNE DE PANISSIERES **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 09 septembre 2025 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 05/09/2025.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, PERONNET Jean-Marc, GRANJON Marc, SEYVE Véronique, BEFORT Jean-Marc, DUTEL Noémie, BONNET Philippe, PLASSE Elodie, SERAILLE Loïc, FONGARLAND Jean-Jacques, SUREDA Jennifer, FOUILLAT Christine, PILON Denis.

Absents excusés : GUILLAUMOND Monique (procuration à MOLLARD Christian), MIOCHE Laurent (procuration à GONZALEZ Éric), VIGNON Philippe, BERTALOTTO Frédérique, BOREL Anne-Marie.

Secrétaire de séance : DUTEL Noémie.

MPG/ 06 2025 009

Aides à l'Ingénierie "Petites Villes de Demain" - Demande de subventions dans le cadre d'une mission de programmation et d'avant-projet architectural

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire signée le 24 mai 2023 avec les services de l'Etat,
Vu la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la banque des territoires au programme Petites Villes de Demain au bénéfice de la la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE),

Petites villes de demain (PVD) est un programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales. Celui-ci articule des moyens locaux et nationaux, pour permettre aux petites villes de se doter d'un projet global de revitalisation et de le piloter sur la durée du mandat. Il associe des ressources proposées par les partenaires du programme dans une démarche pluridisciplinaire autour de trois axes d'intervention :

- un appui fort en ingénierie ;
- des outils et expertises sectorielles ;
- la mise en réseau.

Dans ce cadre, la Banque des Territoires mobilise une enveloppe de 200 millions d'euros sur 6 ans destinés à financer l'expertise et l'ingénierie des moyens de cette redynamisation. Pour permettre aux bénéficiaires du programme PVD d'accéder à ces ressources, le Département de la Loire et la Banque des Territoires, ont conclu le 26 mai 2021 un partenariat opérationnel visant à garantir le bon accès des petites villes de demain aux ressources d'ingénieries et d'expertises.

Ainsi, le Département de la Loire en tant que collectivité dédiée à la solidarité territoriale et interlocuteur de proximité bien identifié par les communes et leurs intercommunalités, assure l'attribution du soutien financier de la Banque

des Territoires aux communes lauréates, par le biais d'une intermédiation des fonds.

La Banque des territoires a alloué une enveloppe de 85 000 € pour l'ensemble des 4 communes Petites Villes de Demain de Forez-Est (Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs et Panissières), pour réaliser l'intégralité des études pour la durée de la convention.

CONTENU

Au regard du dossier de demande de financement des études d'ingénierie la commune de Panissières souhaite présenter une demande de subvention pour l'étude de programmation et d'avant-projet architectural pour le site industrielle DUTEL.

Le montant total H.T estimé de l'opération s'élève à 25 000 euros. Ainsi d'après les modalités de la convention d'attribution des aides, la commune de Panissières souhaite solliciter un cofinancement de 50%, soit un montant de subvention de 12 500 euros, montant qui sera rapporté à la dépense effective constatée par facturation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 pour) :

- Sollicite un financement sur l'enveloppe d'ingénierie déléguée par la Banque des Territoires au Département de la Loire, pour un montant de 12 500 euros au Département de la Loire pour la commune bénéficiaire de Panissières.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Inscrit au budget communal 2025 les crédits nécessaires,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise :

- A Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- A M. Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Le Maire
Christian MOLLARD



La secrétaire de séance
Noémie DUTEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Noémie DUTEL", written over a circular stamp.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 03 octobre 2025. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative